

Mission d'information sur l'adaptation au changement climatique de la politique forestière et de la restauration des milieux forestiers

Questionnaire table-ronde avec les associations

1. Quelles principales difficultés avez-vous identifiées concernant l'adaptation de la politique forestière au changement climatique ? Quels sont les enjeux auxquels sont confrontées les forêts sur ce territoire ?

La principale difficulté réside dans les conflits d'intérêts entre :

a/ une gestion productiviste à but principalement économique portée par la majorité des forestiers et des propriétaires, où la forêt est vue comme une source de matière première pour les industries du bois, relevant avant tout des lois du marché,

b/ une forêt vue comme un lieu de loisir (espace récréatif, randonnée, chasse, ...) et des paysages qu'il ne convient pas de modifier,

c/ une approche basée sur la fonction écologique de l'écosystème forestier qui inclue la protection de la riche biodiversité de ces écosystèmes et de leurs capacités d'atténuation des changements climatiques.

Le rapport de force est actuellement en faveur d'une vision avant tout économique.

Aujourd'hui, c'est la vente du bois et de façon plus marginale la chasse qui procurent les revenus monétaires de la forêt. Toutefois, la société la reconnaît de plus en plus comme un capital naturel et un bien commun dont la préservation à moyen et long terme justifie de déroger aux mécanismes économiques traditionnels.

Dans un avenir incertain, le principal enjeu est l'adaptation de la sylviculture au réchauffement climatique et à sa rapidité. La préservation de la biodiversité et des écosystèmes est un facteur clé de la résilience des forêts.

Aujourd'hui les enjeux écologiques, économiques et sociaux ne sont plus dissociables les uns des autres, pas plus que le court terme l'est du long terme. Il est nécessaire de trouver un équilibre afin que l'enjeu économique cesse d'écraser les autres.

2. Etes-vous en contact régulier avec les différents acteurs de la forêt et filière bois, comme les collectivités, agences de l'Etat (notamment ONF), groupements forestiers et scientifiques ? Un consensus se forme-t-il sur vos constats et approches concernant la gestion de la forêt.

France Nature Environnement Creuse (FNE 23) rencontre les différents acteurs de la forêt lors de commissions comme par exemple à la commission départementale pour les aires protégées, de groupes de travail, du Comité Eau, ... ou pour ou l'appel à projet piloté par le CPIE « Dialogue territorial en Creuse pour agir sur les multifonctionnalités de la forêt et du bocage ».

Il existe clairement deux approches antagonistes. Celle purement économique portée notamment par les syndicats professionnels, qui revendiquent la plus grande liberté possible

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT CREUSE

-france.nature.environnement23@gmail.com - Adresse postale : 18 Le Magnoux – 23220 BONNAT

pour les propriétaires forestiers et celle des écologues, portée par les associations et notamment par le réseau France Nature Environnement. **L'approche des associations de défense des écosystèmes forestiers défend principalement une gestion à couvert continu mais aussi l'existence de parcelles en libre évolution afin de retrouver des forêts primaires** (les forêts primaires ne représentent que 10% à 15% des forêts dans le monde, mais elles constituent les ¾ des réserves en biodiversité).

Les relations entre ces deux conceptions sont souvent conflictuelles.

L'approche des organisateurs de sports de pleine nature est généralement hermétique à l'une et à l'autre. Leurs membres sont consommateurs d'espaces de loisir et sont même dans le déni des dommages qu'ils peuvent causer aux écosystèmes.

3. Quelle est votre appréciation de la pratique des coupes rases dans le PNR Millevaches ?

En préambule, il faut rappeler que la coupe rase est une technique qui provient de la gestion des plantations d'arbres des landes. Elle est la conséquence des moyens techniques actuels, des abatteuses à arbres que les forestiers doivent amortir. Ce sont des questions de rentabilité qui poussent à faire des coupes rases.

La coupe rase est une technique de gestion technico-économique qui ne prend pas en compte la multifonctionnalité de la forêt. Elle n'est plus, à ce jour, acceptée par la société.

Il faut distinguer les plantations d'arbres, généralement mono-espèces de résineux, qui présentent une biodiversité très réduite par rapport aux à celle des forêts de feuillus ou des forêts mixtes qui possèdent toute la variété des espèces adaptés au territoire et à des degrés de maturité différents. Les plantations d'arbres ne sont pas des forêts mais plutôt des « usines à bois ». Pour citer Francis Hallé, « c'est l'inverse d'une forêt ».

Ces plantations ont été créées dans l'objectif d'une récolte par coupes rases. En revanche, les coupes rases sont inadaptées aux écosystèmes forestiers sauf dans de rares cas, parcelles malades notamment. Elles détruisent l'écosystème, seule la création de clairières pour permettre la régénération est acceptable.

4. Dans son dernier diagnostic, le PNR Millevaches constate qu'il y a d'une part une amplification des inquiétudes sociales et d'autre part des attentes sociétales très fortes en matière de protection des forêts. Selon vous, est-ce parce que la population a pris conscience des effets du changement climatique sur la forêt ?

On assiste effectivement à un changement rapide du regard de la société sur la forêt. Les raisons sont de plusieurs ordres.

Elles sont en premier lieu émotionnelles avec le sentiment que la forêt est immuable par définition. Les réactions quelquefois empreintes de violence verbale et d'arrogance des bucherons vis-à-vis des riverains qui déplorent la destruction d'un paysage encore préservé qu'ils sont venus chercher en Creuse, ou des promeneurs convaincus d'être partout chez eux en forêt, exacerbent les clivages.

La prise de conscience du changement climatique et de sa gravité se fait progressivement. La déforestation catastrophique au niveau international, les incendies de forêt,questionnent sur le devenir de la forêt. Le développement de la filière bois-énergie sans avoir de certitude quant à la pérennité de la ressource soulèvent des inquiétudes.

Enfin, au sein d'une population plus informée émerge l'idée que la forêt est un bien commun

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT CREUSE

-france.nature.environnement23@gmail.com - Adresse postale : 18 Le Magnoux – 23220 BONNAT

dans la mesure notamment où les écosystèmes forestiers sont un des éléments susceptibles de contribuer à l'atténuation des changements climatiques par leur capacité de séquestration du CO2 atmosphérique et où ils contribuent à préserver une biodiversité qui s'y est réfugiée faute de pouvoir survivre dans les zones agricoles du fait des nuisances de l'agriculture intensive ou de l'artificialisation des terres.

5. A votre avis, comment peut-on parvenir à articuler la préservation de la biodiversité dans le PNR avec la pratique de la sylviculture dans le même espace ?

Il faut rappeler que les écosystèmes forestiers offrent de nombreux services non marchands : régulation du climat, du cycle de l'eau, du contrôle de l'érosion du sol, de la lutte contre les risques naturels, de la pédogénèse. La biodiversité contribue à un certain nombre de services : pollinisation, mycorhization, lutte contre les ravageurs, qualité des sols... Ces services contribuent à leur résilience.

D'après les experts forestiers, une gestion durable à la biodiversité forestière avec des peuplements d'âge et d'essences variés contribuera non seulement à la préservation des espèces mais aussi à la résilience de la fonction de production de bois vis-à-vis des perturbations écologiques (tempêtes et autres effets du changement climatique) ou économiques (fluctuation des prix et des débouchés du bois).

Compte-tenu du temps long de croissance des arbres, il faut commencer à mettre en place dès maintenant une gestion favorable à la biodiversité pour avoir un effet positif dans la seconde partie du 21^{ème} siècle.

Parvenir à cette articulation, qui est une nécessité absolue, nécessite un dialogue entre les différents acteurs et une éducation à l'écologie plus poussée des producteurs forestiers. Des incitations fiscales aux propriétaires et forestiers s'engageant dans une démarche vertueuse et la création de mécanismes financiers de paiement pour services écologiques (PSE) pourraient faciliter la transition.

6. Comment doit évoluer la filière forêt-bois selon vous pour une gestion durable ? Quelles méthodes sont à privilégier pour renforcer la diversité des peuplements et repenser l'exploitation du bois sur les territoires ?

Les écosystèmes forestiers doivent être considérées comme des biens communs, même s'ils sont en grande partie constituée de parcelles privées.

Pour les raisons évoquées ci-avant, la pratique des coupes rases, sauf pour raison sanitaire, est une pratique du 20^{ème} siècle, dépassée dans le contexte actuel. Aux dires des forestiers qui pratiquent la gestion à couvert continu la rentabilité est globalement une aussi bonne. La sélection des spécimens les plus prometteurs en coupant les arbres avoisinants avec lesquels ils sont en concurrence leur permet d'avoir des bois d'œuvre de grande qualité vendus très chers. Les coûts de gestion de la parcelle sont couverts par la vente des arbres de moindre qualité.

Le climat s'est toujours modifié, mais la caractéristique du réchauffement actuel est une très forte accélération. Dans le contexte incertain de l'évolution climatique, ce sont les écosystèmes

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT CREUSE

-france.nature.environnement23@gmail.com - Adresse postale : 18 Le Magnoux – 23220 BONNAT

forestiers réunissant des spécimens d'espèces et d'âges différents, avec également des bois morts, qui seront les plus résilientes.

Les plantations d'arbres mono-espèces peuvent se transformer en forêt mixtes ayant une plus grande résilience en laissant s'installer par génération spontanée d'autres espèces et notamment des feuillus. La présence de feuillus peut seule permettre une régénération des sols.

Afin de bénéficier des services offerts par la biodiversité, rappelons qu'il est nécessaire de ne plus utiliser de produits phytosanitaires ou d'engrais de synthèse.

Il est également important de transformer les produits localement pour éviter des émissions de CO2 lors des transports. Cela crée aussi de l'emploi et de la richesse localement.

7. Les forêts sont souvent considérées comme des outils multifonctionnels : captage de CO2, réserve de biodiversité, randonnée, chasse, production de bois... Considérez-vous que cette multifonctionnalité complexifie leur gestion et qu'il faudrait, de manière décentralisée, assigner à chaque massif un des objectifs en nombre limité, certaines forêts étant par exemple uniquement des puits de carbone et de biodiversité, dont le bois ne serait pas ou peu exploité ?

Considérer les forêts comme des outils multifonctionnels ne semble compliqué que dans la mesure où les différents acteurs refusent d'avoir une approche holistique.

Certes, les résultats obtenus dans les zones protégées où la forêt se développe en pleine naturalité, sont remarquables et pourraient laisser penser que l'instauration de zones spécifiques pourrait simplifier la gestion des forêts. Mais, on ne peut pas se contenter d'une gestion avec une partie consacrée à une foresterie intensive et l'autre à une gestion douce, consacrée à la biodiversité et aux services attendus par la société.

Compte-tenu de l'urgence climatique, il serait dommage de se priver d'une partie des services que peut nous apporter la forêt. Les forêts absorbent du CO2. Une fois coupé, le bois d'œuvre continue pendant plusieurs années à séquestrer le CO2 ce qui n'est pas le cas du bois de chauffage qu'il s'agisse de bûches, de plaquettes ou de pellets. De même les souches doivent rester dans le sol.

8. Quelle est votre appréciation des programmes de renouvellement forestiers mis en œuvre dans le cadre du plan de relance et des Assises de la forêt ?

Sur le papier le budget colossal dédié à la filière bois-forêt destiné à accélérer la conversion écologique de notre économie est séduisant. L'annonce de la plantation de 50 millions d'arbres en deux ans laisse rêver. Mais, dans la pratique, sur le territoire du PNR du plateau de Millevaches mais aussi dans les autres forêts du département de la Creuse, cet objectif de conversion écologique est détourné au profit de l'accélération de l'intensification de la filière.

Les programmes de renouvellement se traduisent, en fait, par la destruction des forêts de feuillus, considérées souvent à tort comme dépérissantes ou vulnérables, par des coupes rases et la replantation d'arbres en monoculture, généralement des résineux.

Ces pratiques vont à l'encontre des objectifs d'adaptation de la forêt dans le but d'améliorer sa contribution à l'atténuation du changement climatique.

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT CREUSE

-france.nature.environnement23@gmail.com - Adresse postale : 18 Le Magnoux – 23220 BONNAT

La régénération de la forêt se fait naturellement pourvu qu'on veille à ne pas laisser son écosystème se dégrader. Les plantations ne sont nécessaires que lorsque la régénération naturelle est insuffisante en qualité ou en quantité.

Encore une fois, les aspects économiques prennent le pas sur la recherche de biodiversité. On assiste comme le conceptualise le sociologue Baudrillard à un « simulacre ».

Nous en sommes tous responsables avec nos consommations de bois « jetable », meubles bas de gamme qui ne durent que quelques années, palettes non réutilisées, suremballages en carton des produits vendus en ligne, parquets et autres aménagement remplacés quand la mode change.... nos souhaits de chauffage au bois sans prendre en compte le caractère limité de la ressource qui n'est renouvelable que sur le long terme.

9. De manière générale, avez-vous des recommandations sur la politique forestière ?

Parmi les 21 mesures proposées dans le rapport « Forêts françaises en crise » co-signé par France Nature Environnement et cinq autres ONG, la fédération creusoise France Nature Environnement Creuse recommande tout particulièrement :

1/ la création d'une instance de concertation ("conseil territorial des forêts") décliné en premier lieu à l'échelle régionale, au sein desquels des citoyens et les associations environnementales et d'usagers seraient représentés. Les conseils territoriaux des forêts seraient ainsi les lieux de rencontre et de débat privilégiés entre les forestiers et la société, citoyens ordinaires et société civile

2/ le renforcement de la présence des associations nationales de conservation de la nature et des gestionnaires d'espaces protégés dans la gouvernance de l'O.N.F. et du C.N.P.F., comme représentants de la société civile

3/ l'encadrement stricte du développement des plantations industrielles monospécifiques de grande surface et les pratiques qui y sont généralement associées : interdire l'usage des pesticides en forêt et les coupes rases de plus de 2 ha (hors coupes sanitaires)

4/ la mise en œuvre une exploitation à moindre impact de façon à ménager la qualité des sols forestiers, facteur clé de résilience

5/ la création de mécanismes financiers de paiement pour services écologiques (P.S.E.) en forêt selon un système qui soit à la fois attractif pour les financeurs et exigeant, suivant des principes rigoureux, partagés et sans risque de greenwashing ou d'effet d'aubaine (crédibilité, additionnalité, efficacité, équité, transparence et gouvernance notamment). Les appliquer pour améliorer le Label Bas carbone et élargir ses méthodes éligibles. Elargir l'approche P.S.E. aux autres services, et notamment à la biodiversité, en faisant le lien avec d'autres mécanismes innovants (comme l'Obligation Réelle Environnementale par exemple) ;

6/ l'adaptation de la fiscalité et des subventions pour répondre aux enjeux de la crise en favorisant la gestion adaptative reposant sur des solutions fondées sur la nature, notamment l'instauration d'une écoconditionnalité à l'exonération trentenaire d'impôt foncier, en cas de régénération ou reconstitution de peuplement par plantation, et des droits de succession dans les subventions au renouvellement des forêts, favoriser financièrement la régénération naturelle ;

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT CREUSE

-france.nature.environnement23@gmail.com - Adresse postale : 18 Le Magnoux – 23220 BONNAT

7/ L'utilisation de la notion d' « écosystèmes forestiers » au dépend du terme « forêts » qui recouvre des notions très différentes y compris celle d' »usine à bois ».

Le 17 mars 2023,

Marie-Christine GIRAULT, présidente de France Nature Environnement Creuse.

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT CREUSE

-france.nature.environnement23@gmail.com - Adresse postale : **18 Le Magnoux – 23220 BONNAT**

Association Loi 1901 - Siège social : Maison des Associations - 11 rue de Braconne - 23000 GUERET -Déclaration en Préfecture de Guéret le 15 avril 2019 sous le N° W232005706 - JO du 27 avril 2019 - Annonce n°214